

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 94

2 février 2005

SOMMAIRE

Airline Three - Airline Four - Airline Five, S.e.n.c., Luxembourg	4500	Finnegame Industries S.A., Luxembourg	4493
Anh-My S.A., Luxembourg	4467	Finsaturne S.A.H., Luxembourg	4491
Aslaug, S.à r.l., Luxembourg	4511	Focus Invest Holding S.A., Luxembourg	4512
Azur 2003 S.A., Wiltz	4479	Focus Invest Holding S.A., Luxembourg	4466
B&B International Services S.A., Senningerberg	4481	France Luxembourg Invest Advisory S.A.H., Luxembourg	4480
Basik International S.A.	4491	France Luxembourg Invest Sicav, Luxembourg	4480
Caldar Holding S.A., Luxembourg	4511	Gandi Holding S.A., Luxembourg	4512
Car Phone System S.A., Steinfort	4502	Gandi Holding S.A., Luxembourg	4512
Caresan Investissements S.A., Luxembourg	4495	Gandi Holding S.A., Luxembourg	4466
Concise Holding S.A., Luxembourg	4481	Garage Auto Santos, S.à r.l., Dudelange	4480
Converter Technologies Holding S.A., Luxembourg	4497	Gefpart S.A., Luxembourg	4496
Coparrinal S.A., Luxembourg	4498	Geromlux, S.à r.l., Luxembourg	4510
Courtage Textile Luxembourgeois, S.à r.l., Luxembourg	4509	Gestion Comptable et Fiscale S.A., Gaichel	4502
Creek Holding S.A., Luxembourg	4470	Goffinet Bois S.A., Steinfort	4502
Creek Holding S.A., Luxembourg	4470	Grand Garage Paul Wengler, S.à r.l., Ettelbruck	4468
Creek Holding S.A., Luxembourg	4470	Grevlin S.A.H., Luxembourg	4498
Creek Holding S.A., Luxembourg	4470	Grupo Frédéric Chammas, S.à r.l., Luxembourg	4511
D.N.S. Holding S.A., Wiltz	4471	Hagara Holding S.A., Luxembourg	4493
D.N.S. Holding S.A., Wiltz	4479	Heco S.A.H., Luxembourg	4466
Daneme Luxembourg S.A., Luxembourg	4510	Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich	4492
Daneme Luxembourg S.A., Luxembourg	4510	Hewlett-Packard Luxembourg Investment, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich	4492
Daneme Luxembourg S.A., Luxembourg	4510	Ilan S.A., Luxembourg	4499
Delec S.A., Bascharage	4467	Ilan S.A., Luxembourg	4499
Dias Holding S.A., Luxembourg	4512	Ilan S.A., Luxembourg	4499
Diversind Finance S.A.H., Luxembourg	4500	Immolodans S.A., Luxembourg	4467
Duchess I CDO S.A., Luxembourg	4509	Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Luxembourg	4467
Duchess II CDO S.A., Luxembourg	4509	International Utility Investment S.A., Luxembourg	4480
E-Group Finance S.A., Luxembourg	4495	Jackson Hole International Holding S.A., Luxembourg	4495
E.D.P., Expertises et Développements Publics S.A., Luxembourg	4511	Klaver Trend, S.à r.l., Diekirch	4479
El Yazid, S.à r.l., Hesperange	4480	KoSa US Receivables Company, S.à r.l., Luxembourg	4492
Elinvest S.A., Luxembourg	4467	Lamagna II S.A., Luxembourg	4501
Eridanus Investments, S.à r.l., Luxembourg	4482	Lillington International S.A., Senningerberg	4481
Euro-DMD S.A., Luxembourg	4494	Menzies Afrique S.A., Luxembourg	4479
Evergreen Estates Holding S.A., Luxembourg	4491		
Everson S.A., Luxembourg	4493		
EYSD Limited and Partners S.C.S., Münsbach	4496		

Merwede Participations, S.à r.l., Luxembourg	4497	Saft Finance, S.à r.l., Luxembourg	4500
Monbiacq, S.à r.l., Pétange	4502	Sand, S.à r.l., Luxembourg	4491
Moon Island Invest S.A., Luxembourg	4501	Santamaria S.A., Luxembourg	4510
Moshe S.A., Luxembourg	4497	Sculptor Investments, S.à r.l., Luxembourg	4503
Moshe S.A., Luxembourg	4497	Sixteen Holding S.A., Luxembourg	4494
Moshe S.A., Luxembourg	4499	Sixteen Holding S.A., Luxembourg	4494
Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg	4500	Sixteen Holding S.A., Luxembourg	4494
NewTel S.A. & Cie S.E.C.S., Luxembourg	4500	Sixteen Holding S.A., Luxembourg	4494
Opera International Lux S.A., Luxembourg	4496	SOC, S.à r.l., Rombach	4502
Pasilach Holding S.A., Luxembourg	4496	TLC Entreprises S.A., Luxembourg	4481
Pasilach Holding S.A., Luxembourg	4496	Toitures des 3 Frontières S.A., Clemency	4501
ProLogis Management, S.à r.l., Luxembourg	4497	Toscana, S.à r.l., Luxembourg	4511
Promotions Vincennes S.A., Mersch	4501	Trellinvest S.A., Senningerberg	4481
Purim S.A., Luxembourg	4495	Trustlux S.A., Luxembourg	4495
Purim S.A., Luxembourg	4498	Vitech Holding, S.à r.l., Luxembourg	4468
Purim S.A., Luxembourg	4498	Vitech Holding, S.à r.l., Luxembourg	4468
S.A.I.L. S.A., Wiltz	4479	Vitech Holding, S.à r.l., Luxembourg	4468
S.à r.l. Mathieu & Cie, Wiltz	4468	Zaltech, S.à r.l., Luxembourg	4488

FOCUS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.588.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 12 novembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOCUS INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05190. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095109.3/1021/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GANDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.772.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 juin 2002 a élu comme administrateurs: Monsieur Gunnlaugur Olafsson, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GANDI HOLDING S.A.

HAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095110.3/1021/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

HECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.566.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(095117.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.070.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(094184.3/1172/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

ELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 79.387.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

S. Delonnoy.

(094520.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

IMMOLODANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.867.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(094534.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

DELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

S. Delonnoy.

(094521.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

ANH-MY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.093.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 juillet 2004

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094833.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

VITECH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.945.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094639.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

VITECH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.945.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094642.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

VITECH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.945.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094643.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

GRAND GARAGE PAUL WENGLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 36, avenue des Alliés.
R. C. Luxembourg B 91.540.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2004, réf. DSO-AW00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 novembre 2004.

Signature.

(903675.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 novembre 2004.

S.à r.l. MATHIEU & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 104.091.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Jean-Philippe Mathieu, indépendant, demeurant à B-4500 Huy, 5, rue du Pont,

Monsieur Robert Mathieu, retraité, demeurant à B-4181 Filot, 78, rue de Godinry.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de S.à r.l. MATHIEU & Cie.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'import et l'export de motos neuves et d'occasion, ainsi que de tous autres véhicules à quatre roues.

La société a également pour objet toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser la réalisation.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Jean-Philippe Mathieu, préqualifié, soixante parts	60
Monsieur Robert Mathieu, préqualifié, quarante parts	40
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent (1.100,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Philippe Mathieu, préqualifié.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château, 2, rue Hannelanst.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Mathieu, R. Mathieu, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2004, vol. 429, fol. 33, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2004.

U. Tholl.

(903713.3/232/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 novembre 2004.

CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(094814.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(094819.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(094817.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(094816.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

D.N.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Îlot du Château.
R. C. Luxembourg B 93.298.

In the year two thousand four, on the twenty-first october.

Before the undersigned Maître Anja Holtz, notary public residing in Wiltz.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of D.N.S. HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château, 2, rue Hannelanst, constituted under the denomination GOLOG S.A., by a deed of the notary Martine Decker, then residing in Wiltz, on July 31st 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1422 of October 2, 2002. The articles of incorporation have been modified by a deed of Me Urbain Tholl, notary residing in Mersch, on august 20, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 984 of September 24, 2003, registered at the R. C. Luxembourg under the number B 93.298.

The meeting was opened at 10.30 a.m. by Mr François Collignon, director, residing at F-06110 Le Cannet, 385, Chemin Serra Capeou being in the chair,

who appointed as secretary Mr Daniel Droetto, director, residing at 7, allée des Jardins de Caillavet, Ménignac.

The meeting elected as scrutineer Mr Allain Touati, director, residing at F-91000 Evry, 8, avenue du Dr. Jones.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the subscribed capital with an amount of EUR 11,220 by the creation of three hundred seventy-four (374) new shares with a value of thirty (30.- EUR) euro and an issue premium of 6,636.66 EUR having the same rights and obligations as the shares already existing.

2.- To accept the subscription and liberation in cash of the newly issued shares

3.- To create an authorized share capital and in consequence the addition of new paragraphs 2 to 14 in the article 5 of the articles of association.

4.- To amend the article 5 of the articles of the association to give him the following content:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at forty-seven thousand two hundred and twenty euro (47,220.- EUR) represented by one thousand five hundred seventy-four (1,574) shares with a par value of thirty euro (30.- EUR).

Authorized capital:

The company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of twenty-five million euro (25,000,000.- EUR)

The board of directors is authorized, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles in the Mémorial, Recueil C, to issue new shares, options and/or warrants and/or to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions determined by the board of directors.

The board of directors, has to respect the pre-emptives rights of all shareholders and in particular determines:

- the time whether the shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their shares or not,

- whether an issue premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,

- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind,

- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors.

The board of directors will be able to delegate to any authorized director of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized share capital, the present article 5 shall be amended accordingly.

The board of directors already recognizes that the increase in the capital to be realized within the framework of the authorized share capital will comprise the following emissions:

1) 240 options which will give right to subscribe the same number of shares with a value of thirty euro (30.- EUR) and an issue premium of 108.- EUR

2) 485 warrants which will give right to subscribe the same number of shares with a value of thirty euro (30.- EUR) and an issue premium of 108.- EUR

The people named hereafter reserve the right to subscribe:

a) Mr Stephen McDonnell, director, residing at 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England
sixty options. 60

b) Mr Alain Sanjaume, director, residing at 85bis, avenue Bellevue, Résidence Barbe d'Or Lapeyrouse-Fossat (31)
sixty options. 60

c) Mr Raimar Wienkowski, director, residing at Benedict Strasse 23A, D-20149 Hamburg, Germany
sixty options. 60

The 485 warrants will be completely allotted to Mr Anil Jayantilal Doshi, director, residing at 15, Linksway, Northwood HA6 2XA England.»

5.- To appoint two new directors:

Mr Alain Sanjaume

Mr Stephen McDonnell

6.- to authorize the board of directors to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the fore-going has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by eleven thousand two hundred twenty (11,220.- EUR) euro to bring it from its present amount of thirty-six thousand euro (36,000.- EUR) to forty-seven thousand two hundred twenty euro (47,220.- EUR) by the issue of three hundred seventy-four (374) new shares with a par value of thirty euro (30.- EUR) and of an issue premium of six thousand six hundred thirty-six euros sixty-six cents (6,636.66 EUR), having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Thereupon the three hundred seventy-four (374) shares have been subscribed to as follows:

1. Mr David Turner, director, residing at Willington Manor, Manor Road, West Kingsdown Sevenoaks, Kent, TN15 6AQ, England,
thirty-seven shares 37
here represented by Mr Stephen McDonnell, director, residing at 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England,
by virtue of a proxy established in London , on 11th October 2004,
2. the company WRENGATE LIMITED, having its registered office at Wrengate House, 221, Palatine Road, didsbury, Manchester, M20 2EE, England, incorporated under the number 1172978 in London, here represented by Mr Anil Kumar Ruia, residing at Wrengate House, 221, Palatine Road, Didsbury Manchester M20 2EE, by virtue of a proxy established in Manchester (UK) , on 14 October 2004
represented by Stephen McDonnell, prenamed
by virtue of a proxy established in Manchester, October 19th 2004
sixty shares 60
3. the company MARU LIMITED, having its registered office at Baring Trustess (Guernsey) Ltd, Trafalgar court PO BOX 71, les banques, St. Peter Port, channel Islands GY1 3DA, incorporated under the number 087818C in Isle of Man
here represented by Mr Robert James Banfield, director, residing at St. Peter Port, Guernsey, GB
by virtue of a proxy established on 15th October 2004, in St. Peter Port
represented by Stephen McDonnell, prenamed
by virtue of a proxy established in St. Peter Port, Guernsey, 19th October 2004
thirty shares 30
4. Mr Peter Hart, director, residing at Oakland, Lambardes Close, Pratts Bottom, Orpington, Kent, BR6 7QB, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, prenamed, by virtue of a proxy established in Oakland, 19th October 2004
thirteen shares 13
5. Mr Peter Side, director, residing at 5 Knole Paddock, Sevenoaks, Kent, TN13 3RX, England, here represented by Stephen McDonnell, prenamed by virtue of a proxy established in Sevenoaks, 19th October 2004
seven shares 7
6. Mr Rudolf Weinreich, director, residing at The Spinney, Pine Grove, London, N20 8LA, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, prenamed, by virtue of a proxy established in London, on 11th october 2004
seven shares 7
7. Mr John Stuart Godwin Garfield, director, residing at number 2 Farmer Street, London, W8 7SH, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, by virtue of a proxy established in London, 18th October 2004
eleven shares. 11
8. Mr Mark Jeffries, director, residing at The Knole, Sevenoaks House, The Vine, Sevenoaks, Kent, TN13 1XW, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, prenamed, by virtue of a proxy established in Sevenoaks, 18th October 2004
eleven shares. 11

9. Mr Ian Barwick, director, residing at Appledene, Trottiscliffe Road, Addington, West Malling, Kent, ME19 5AZ, England, here represented by Stephen McDonnell, prenamed by virtue of a proxy established in West Malling, 18th October 2004	
fifteen shares	15
10. Mr Michael Brown, director, residing at 54 Matilda Street, London, N11BE, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, prenamed, by virtue of a proxy established in London, 18th October 2004	
fifteen shares	15
11. the company NAPIER BROWN HOLDINGS LIMITED, having its registered office at International House, 1st Kathrine's Way, London, E1W 1XB, England, incorporated under the number 200917 in Cardiff, here represented by Mr Anthony Ridgwell, director, residing at 1st Kathrine's Way, London, E1W1XB, England by virtue of a proxy established in London, 19th October 2004	
by virtue of a proxy established in London, on 11th October 2004, represented by Stephen McDonnell, prenamed	
thirty shares	30
12. Mr Anthony Drake, director, residing at Rectory Farm, 72, Cherry Orton Road, Orton Waterville, Peterborough, PE2 5EH, England, here represented by Stephen McDonnell, prenamed	
by virtue of a proxy established in London, 19th October 2004	
four shares	4
13. Mr Denis Edward Chambers, director, residing at Flat 2, Rusham Road, London, SW12 8TJ, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, prenamed, by virtue of a proxy established in London, 11th October 2004	
seven shares	7
14. Mr Keith John Miles, director, residing at Longfield, Wickhurst Road, Bayley Hill, Sevendaks, Kent, TN14 6LY, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, prenamed, by virtue of a proxy established on 14th October 2004, in Longfield	
fourteen shares	14
15. Mr John Moore, director, residing at 5 Warwick Square Mews, London, SW1V 2EL, here represented by Mr Stephen McDonnell, prenamed, by virtue of a proxy established in London, 19th October 2004	
fifteen shares	15
16. Mr Anthony Pointing, director, residing at 48 Canonbury Square, Islington, London, N1 2AN, England, here represented by Stephen McDonnell, prenamed,	
by virtue of a proxy established in London, 18th October 2004	
fourteen shares	14
17. Mr Sanford Feld, director, residing at 66 Lake Road, Far Fields, Far Hills, New Jersey, 07931, USA, here represented by Mr Stephen McDonnell, by virtue of a proxy established in Far Fields, 17th October 2004	
seventy-seven shares	77
18. Mr Mark Ellis, director, residing at 85 Elm Band Gardens, Barnes, London, SW13 ONX, England, here represented by Mr Stephen McDonnell, by virtue of a proxy established in London, 19th October 2004	
seven shares	7

Subscription - Liberation

Thereupon, the subscribers, prenamed, represented as there-above mentioned, declare to subscribe the three hundred seventy-four (374) new shares and to pay them up in cash.

Thereupon, the amount of eleven thousand two hundred twenty euro (11,220.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting decides to create an authorized share capital and to add to the article 5 of the articles of the association the new paragraphs 2 to 14.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at forty-seven thousand two hundred and twenty euro (47,220.- EUR) represented by one thousand five hundred seventy-four (1.574) shares with a par value of thirty euro (30.- EUR).

Authorized capital:

The company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of twenty-five million euro (25,000,000.- EUR)

The board of directors is authorized, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles in the *Mémorial, Recueil C*, to issue new shares, options and/or warrants and/or to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions determined by the board of directors.

The board of directors has to respect the pre-emptive rights of all share-holders and in particular determines:

- the time whether the shares have to be offered on a pre-emptive basis to the existing shareholders in proportion of the capital represented by their shares or not,
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind,
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors.

The board of directors will be able to delegate to any authorized director of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized share capital, the present article 5 shall be amended accordingly.

The board of directors already recognizes that the increase in the capital to be realized within the framework of the authorized share capital shall be issued as follows:

3) 240 options which will give right to subscribe the same number of shares with a value of thirty euro (30.- EUR) and an issue premium of 108.- EUR

4) 485 warrants which will give right to subscribe the same number of shares with a value of thirty euro (30.- EUR) and an issue premium of 108.- EUR

The people named hereafter reserve the right to subscribe:

1.- Mr Stephen McDonnell, director, residing at 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England, sixty options	60
2.- Mr Alain Sanjaume, director, residing at 85bis, avenue Bellevue, Résidence Barbe d'Or Lapeyrouse-Fossat (31), sixty options	60
3.- Mr Raimar Wienkowski, director, residing at Benedict Strasse 23A, D-20149 Hamburg, Germany sixty options	60

The 485 warrants will be completely allotted to Mr Anil Jayantilal Doshi, director, residing at 15, Linksway, Northwood HA6 2XA England.»

This agreement was formulated on September 1, 2004 between the corporation DNS HOLDING S.A., Mister Stephen McDonnell, Mister Alain Sanjaume and Mister Raimar Wienkowski, prenamed.

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint two new directors for duration ending at the annual general meeting of 2008:

- Mr Alain Sanjaume, director, born in Toulouse (F), on April 9th, 1967, residing at 85bis, avenue Bellevue Résidence Barbe d'Or Lapeyrouse-fossat (31),

- Mr Stephen McDonnell, director, born in Ireland, on August 11th, 1962, residing at 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England.

Sixth resolution

The general meeting authorizes the board of directors to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

There being no further business, the meeting is terminated at 12.00 a.m.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its presents, is approximately 30,000.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Wiltz, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.N.S. HOLDING S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château, 2, rue Hannelanst, constituée sous la dénomination GOLOG S.A., suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 31 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1422 du 2 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 20 août 2003, publié au dudit Mémorial C, numéro 984 du 24 septembre 2003,

inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 93.298.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur François Collignon, administrateur de sociétés, demeurant à F-06110 Le Cannet, 385, chemin Serra Capeou qui désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Droetto, administrateur de sociétés, demeurant au 7, allée des Jardins de Caillavet, Ménignac.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Allain Touati, administrateur de sociétés, demeurant à F-91000 Evry, 8, avenue du Dr. Jones.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmenter le capital social d'un montant de 11.220,- EUR par la création de 374 nouvelles actions d'une valeur nominale de 30,- EUR, et d'une prime d'émission de 6.636,66 EUR jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- d'accepter la souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles.

3.- Créer un capital autorisé et en conséquence l'ajout des nouveaux alinéas 2 à 14 à l'article 5 des statuts.

4.- modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quarante-sept mille deux cent vingt euros (47.220) représenté par mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) actions d'une valeur nominale de trente euros (30,- EUR).

Capital autorisé:

La société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum de vingt-cinq millions euros (25.000.000,- EUR)

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période prenant fin cinq (5) ans suivant la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, à émettre des actions nouvelles, des options et/ou des warrants et/ou à augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois.

De telles actions pourront être souscrites et émises sous les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration respectera le droit de pre-emption de tous les actionnaires et déterminera en particulier:

La date d'émission et le nombre d'actions devant être souscrites et émises,

Si les actions devront être offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions ou non,

Ou non si une prime d'émission liée aux actions devant être souscrites et émises sera payée et, le cas échéant, le montant de cette prime d'émission,

Si les actions seront payées en espèces ou par un apport en nature,

Que les actions seront émises suite à l'exercice d'un droit de souscription et/ou de conversion accordé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur autorisé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception de paiements pour des actions représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

A chaque augmentation de capital de la société par le conseil d'administration endéans les limites du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié en conséquence.

Le conseil d'administration reconnaît doré et déjà que l'augmentation du capital à réaliser dans le cadre du capital autorisé comportera les émissions suivantes:

1) 240 options qui donneront droit à souscrire le même nombre d'actions à une valeur nominale de 30,- EUR et une prime d'émission de 108,- EUR.

2) 485 warrants qui donneront droit à souscrire le même nombre d'actions à une valeur nominale de 30,- EUR et une prime d'émission de 108,- EUR.

Les personnes ci-après nommées se réservent le droit de souscrire:

1 M. Stephen McDonnell, administrateur de sociétés, demeurant au 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England

soixante options. 60

2 M. Alain Sanjaume, administrateur de sociétés, demeurant au 85bis, avenue Bellevue, Résidence Barbe d'Or La-Peyrouse-Fossat (31),

soixante options. 60

3 M. Raimar Wienkowski, administrateur de sociétés, demeurant à Benedict Strasse 23A, D-20149 Hamburg, Germany

soixante options. 60

Les 485 warrants seront intégralement attribués à Monsieur Anil Jayantilal Doshi, administrateur de sociétés, demeurant au 15, Linksway, Northwood HA6 2XA England.

5.- Nomination de deux nouveaux administrateurs:

Monsieur Alain Sanjaume,

Monsieur Stephen McDonnell.

6.- Autorisation conférée au conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze mille deux cent vingt (11.220,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (36.000,- EUR) à quarante-sept mille deux cent vingt (47.220,- EUR) par l'émission de trois cent soixante-quatorze (374) nouvelles actions d'une valeur nominale de trente euros (30,- EUR) et d'une prime d'émission de six mille six cent trente-six euros soixante-six cents (6.636,66 EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des trois cent soixante-quatorze (374) actions:

- 1.- M. David Turner, administrateur de sociétés, demeurant à Willington Manor, Manor Road, West Kingsdown Sevenoaks, Kent, TN15 6AQ, England, ici représenté par M. Stephen McDonnell, administrateur de sociétés, demeurant au 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 octobre 2004,
trente-sept actions 37
- 2.- la société WRENGATE LIMITED, avec siège social à Wrengate House, 221, Palatine Road, didsbury, Manchester, M20 2EE, England, inscrite sous le numéro 1172978 à Londres, ici représentée par M. Anil Kumar Ruia, administrateur de sociétés, demeurant à Wrengate House, 221, Palatine Road, Didsbury Manchester M20 2EE, en vertu d'une procuration donnée à Manchester, le 14 octobre 2004 lui-même représenté par Stephen McDonnell, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Manchester, le 19 octobre 2004
soixante actions 60
- 3.- la société MARU LIMITED, avec adresse professionnelle à Baring Trustess (Guernsey) Ltd, Trafalgar Court PO Box 71, les banques, St. Peter Port, channel Islands GY1 3DA, inscrite sous le numéro 087818C in Isle of Man, ici représentée par M. Robert James Banfield, directeur, demeurant à St. Peter Port, Guernsey, GB en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2004, à St. Peter Port lui-même représenté par Stephen McDonnell, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Peter Port, Guernsey, le 19 octobre 2004
trente actions 30
- 4.- M. Peter Hart, administrateur de sociétés, demeurant à Oakland, Lambardes Close, Pratts Bottom, Orpington, Kent, BR6 7QB, England, ici représenté par M. Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Oakland, le 19 octobre 2004
treize actions. 13
- 5.- M. Peter Side, administrateur de sociétés, demeurant au 5 Knole Paddock, Sevenoaks, Kent, TN13 3RX, England, ici représenté par Stephen McDonnell, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sevenoaks
sept actions 7
- 6.- M. Rudolf Weinreich, administrateur de sociétés, demeurant à The Spinney, Pine Grove, London, N20 8LA, England, ici représenté par M. Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 octobre 2004,
sept actions 7
- 7.- M. John Stuart Godwin Garfield, demeurant à number 2 Farmer Street, London, W8 7SH, England, ici représenté par M. Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 18 octobre 2004
onze actions 11
- 8.- M. Mark Jeffries, administrateur de sociétés, demeurant à The Knole, Sevenoaks House, The Vine, Sevenoaks, Kent, TN13 1XW, England ici représenté par M. Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sevenoaks, le 18 octobre 2004
onze actions 11
- 9.- M. Ian Barwick, administrateur de sociétés, demeurant à Appledene, Trottscliffe Road, Addington, West Malling, Kent, ME19 5AZ, England, ici représenté par Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à West Malling, le 18 octobre 2004
quinze actions 15
- 10.- M. Michael Brown, administrateur de sociétés, demeurant à 54 Matilda Street, London, N1 1BE, England, ici représenté par M. Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 18 octobre 2004
quinze actions 15

11.- la société NAPIER BROWN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à International House, 1 st Kathrine's Way, London, E1W 1XB, England, inscrite sous le numéro 200917 à Cardiff, ici représenté par M. Anthony Ridgwell, administrateur de sociétés, demeurant au 1st Kathrine's Way, Londres, E1W1XB, Angleterre, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 11 octobre 2004, lui même représenté par Stephen McDonnell, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 19 octobre 2004 trente actions.	30
12.- M. Anthony Drake, administrateur de sociétés, demeurant à Rectory Farm, 72 Cherry Orton Road, Orton Waterville, Peterborough, PE2 5EH, England ici représenté par Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 19 octobre 2004 quatre actions.	4
13.- M. Denis Edward Chambers, administrateur de sociétés, demeurant à Flat 2, Rusham Road, London, SW12 8TJ, England, ici représenté par M. Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 11 octobre 2004 sept actions	7
14.- M. Keith John Miles, administrateur de sociétés, demeurant à Longfield, Wickhurst Road, Bayley Hill, Sevendaks, Kent, TN14 6LY, England ici représenté par Stephen McDonnell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2004, à Longfield quatorze actions.	14
15.- M. John Moore, administrateur de sociétés, demeurant à 5 Warwick Square Mews, London, SW1V 2EL, ici représenté par M. Stephen McDonnell, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 19 octobre 2004 quinze actions.	
16.- M. Anthony Pointing, administrateur de sociétés, demeurant à 48 Canonbury Square, Islington, London, N1 2AN, England, ici représenté par Stephen McDonnell, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 18 octobre 2004 quatorze actions.	14
17.- M. Sanford Feld, administrateur de sociétés, demeurant à 66 Lake Road, Far Fields, Far Hills, New Jersey, 07931, USA ici représenté par M. Stephen McDonnell, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Far Fields, le 17 octobre 2004 soixante-dix-sept actions	
18.- M. Mark Ellis, administrateur de sociétés, demeurant au 85 Elm Band Gardens, Barnes, London, SW13 ONX, England, ici représenté par Stephen McDonnell, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 19 octobre 2004 sept actions	7

Souscription et libération

Ensuite, les souscripteurs prédésignés, ici représentés comme dit ci-dessus, ont par leur représentant préqualifié, déclaré souscrire les trois cent soixante-quatorze (374) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces.

De la sorte, la somme de onze mille deux cent vingt euros (11.220,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Lesdites procurations resteront après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé et d'ajouter à l'article 5 des statuts des nouveaux alinéas 2 à 14.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quarante-sept mille deux cent vingt euros (47.220) représenté par mille cinq cent soixante-quatorze (1.574) actions d'une valeur nominale de trente euros (30,- EUR).

Capital autorisé:

La société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum de vingt-cinq millions euros (25.000.000,- EUR)

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période prenant fin cinq (5) ans suivant la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, à émettre des actions nouvelles, des options et/ou des warrants et/ou à augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois.

De telles actions pourront être souscrites et émises sous les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration respectera le droit de pre-emption de tous les actionnaires et déterminera en particulier:

La date d'émission et le nombre d'actions devant être souscrites et émises,

Si les actions devront être offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions ou non,

Ou non si une prime d'émission liée aux actions devant être souscrites et émises sera payée et, le cas échéant, le montant de cette prime d'émission,

Si les actions seront payées en espèces ou par un apport en nature,

Que les actions seront émises suite à l'exercice d'un droit de souscription et/ou de conversion accordé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur autorisé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception de paiements pour des actions représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

A chaque augmentation de capital de la société par le conseil d'administration endéans les limites du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié en conséquence.

Le conseil d'administration reconnaît dores et déjà que l'augmentation du capital à réaliser dans le cadre du capital autorisé comportera les émissions suivantes:

1) 240 options qui donneront droit à souscrire le même nombre d'actions à une valeur nominale de 30,- EUR et une prime d'émission de 108,- EUR.

2) 485 warrants qui donneront droit à souscrire le même nombre d'actions à une valeur nominale de 30,- EUR et une prime d'émission de 108,- EUR.

Les personnes ci-après nommées se réservent le droit de souscrire:

1.- M. Stephen McDonnell, administrateur de sociétés, demeurant au 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England,
soixante options 60

2.- M. Alain Sanjaume, administrateur de sociétés, demeurant au 85bis, avenue Bellevue, Résidence Barbe d'Or Lapeyrouse-Fossat (31),
soixante options 60

3.- M. Raimar Wienkowski, administrateur de sociétés, demeurant à Benedict Strasse 23A, D-20149 Hamburg, Germany
soixante options 60

Les 485 warrants seront intégralement attribués à Monsieur Anil Jayantilal Doshi, administrateur de sociétés, demeurant au 15, Linksway, Northwood HA6 2XA England.

Cet accord a été formulé le 1^{er} septembre 2004 entre la société DNS HOLDING S.A. et Messieurs Stephen McDonnell, Alain Sanjaume, Raimar Wienkowski, prénommés.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008:

- Monsieur Alain Sanjaume, administrateur de sociétés, né à Toulouse (F), le 9 avril 1967, demeurant au 85bis, avenue Bellevue Residence Barbe d'Or Lapeyrouse-Fossat (31).

- Monsieur Stephen McDonnell, administrateur de sociétés, né à Ireland, le 11 août 1962, demeurant au 26, Melville Avenue, South Croydon, CR2 7HY, Surrey, England.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance et levée à 12.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ 30.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: F. Collignon, D. Droetto, A. Touati, S. McDonnell, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 octobre 2004, vol. 319, fol. 4, case 4. – Reçu 178,57 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 novembre 2004.

A. Holtz.

(903735.3/2724/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2004.

D.N.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château.
R. C. Luxembourg B 93.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 novembre 2004.

Pour la société
A. Holtz
Notaire

(903736.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2004.

AZUR 2003 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 38, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 94.543.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2004, réf. DSO-AW00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 novembre 2004.

Signature.

(903725.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 novembre 2004.

KLAVER TREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 5.537.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 mai 2004, réf. DSO-AQ00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 novembre 2004.

S.A.I.L. S.A.
A. Kaiser
Administrateur-délégué

(903727.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 novembre 2004.

S.A.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.
R. C. Luxembourg B 95.718.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2004, réf. DSO-AU00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 novembre 2004.

S.A.I.L. S.A.
A. Kaiser
Administrateur-délégué

(903728.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 novembre 2004.

MENZIES AFRIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094772.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

EL YAZID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5886 Hesperange, 428, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 71.753.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant

(094773.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GARAGE AUTO SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 212, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.195.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094774.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

FRANCE LUXEMBOURG INVEST ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 31.584.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRANCE LUXEMBOURG INVEST ADVISORY HOLDING S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

(094800.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

FRANCE LUXEMBOURG INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 31.583.

L'état du patrimoine au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004 réf. LSO-AW03289 a été déposé au registre du Commerce et des Sociétés le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRANCE LUXEMBOURG INVEST SICAV

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

(094802.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

INTERNATIONAL UTILITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 95.259.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signatures

Administrateurs

(094867.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

LILLINGTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 72.716.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094818.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

TLC ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.761.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094822.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

B&B INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 36.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094823.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

TRELLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 83.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094824.3/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CONCISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 53.328.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société CONCISE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 18 octobre 2004 au siège social que:

Madame Brigitte Gathy ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Jean-Michel Hamelle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Jean-Michel Hamelle nommé en remplacement de Madame Brigitte Gathy ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Brigitte Gathy seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094863.3/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

ERIDANUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.239.

STATUTES

In the year two thousand four, on the sixteenth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in place of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr Paul Van Baarle, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name ERIDANUS INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All the meetings of the board of directors are held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2004.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,900.- euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 9.098.

2) The Company shall have its registered office in L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination ERIDANUS INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée, et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un niveau à fixer par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

La convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Van Baarle et J.-J. Wagner.

Enregistré à Remich, le 19 novembre 2004, vol. 468, fol. 45, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 novembre 2004.

A. Lentz.

(095802.3/221/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

ZALTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 104.074.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société VENCARE SERVICES INTERNATIONAL LIMITED, société de droit maltais, ayant son siège social à 70, Charles Court, Tigne Street, Sliema, Malte, enregistrée sous le numéro C 25.030, ici représentée par Monsieur Pascal Robinet, Directeur de société, demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 15 septembre 2004.

2.- Monsieur Patrick Jay, Directeur de sociétés, demeurant à F-25410 Saint Vit, 28, rue de la Fontaine d'Ambre, né à Les Fins (France), le 29 novembre 1960.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme il est dit ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est ZALTECH, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de produits, notamment mais non exclusivement des articles électroniques, sans que cette dénomination ne soit limitative quant à la nature des produits importés ou exportés, ainsi que toutes les activités connexes à l'activité d'import et d'export précitée.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières, de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- VENCARE SERVICES INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège à 70, Charles Court, Tigne Street, Sliema, Malte, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
2.- Monsieur Patrick Jay, directeur de sociétés, demeurant à F-25410 Saint Vit, 28, rue de la Fontaine, quinze parts sociales	15
Total: cent parts sociales	100

Les soussignés déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les 7/8 du capital social dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant les 7/8 des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les 7/8 des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendaire.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Jay, directeur de sociétés, demeurant à F-25410 Saint Vit, 28, rue de la Fontaine, né à Les Fins (France), le 29 novembre 1960.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon, né à Charleville (France), le 21 mai 1950.

2.- Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Robinet, P. Jay, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2004, vol. 429, fol. 5, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(093871.3/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

BASIK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.290.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé daté du 26 août 2004 que le siège social de la société, antérieurement situé au 1A, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg, a été dénoncé.

Ce courrier a formalisé la dénonciation effective du siège social de la société intervenue dans les faits le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour ACCOFIN Société Fiduciaire, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094835.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.678.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique que le siège de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094871.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

EVERGREEN ESTATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 89.474.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à la date du 2 novembre 2004

La société EUROCOMPTES S.A., R. C. Luxembourg B 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), R. C. Luxembourg B 23.090, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes remplacé. Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094874.3/1051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

FINSATURNE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le Domiciliataire

(094881.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 88.847.

Il résulte d'un acte de fusion reçu par Steven Perrick, Notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas, le 29 octobre 2004 que la société HEWLETT-PACKARD EMMEN B.V., une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177592 a absorbé la société HEWLETT-PACKARD ROTTERDAM B.V., une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177653 avec effet au 30 octobre 2004. Par conséquent, et en vertu de la transmission universelle de l'actif et du passif de la société absorbée à la société absorbante, HEWLETT-PACKARD EMMEN B.V. est devenue actionnaire unique de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG ENTERPRISES, S.à r.l., et détient la totalité des 1.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour la Société

J. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094876.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 88.849.

Il résulte d'un acte de fusion reçu par Steven Perrick, Notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas, le 29 octobre 2004 que la société HEWLETT-PACKARD ALMELO B.V., une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177595 a absorbé la société HEWLETT-PACKARD GRONINGEN B.V., une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à 1187 XR Amstelveen, Startbaan 16, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177663 avec effet au 30 octobre 2004. Par conséquent, et en vertu de la transmission universelle de l'actif et du passif de la société absorbée à la société absorbante, HEWLETT-PACKARD ALMELO B.V. est devenue actionnaire unique de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., et détient la totalité des 1.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour la Société

J. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094879.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

KoSa US RECEIVABLES COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.766.700,-
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.786.

EXTRAIT

Il résulte du transfert du siège social de la société INVISTA, S.à r.l. effectué conformément à la décision du Conseil de gérance de INVISTA, S.à r.l., précitée, prise en date du 20 août 2004, que les un million cinq cent cinquante-sept mille six cent soixante-sept (1.557.667) parts sociales d'une valeur nominale unitaire de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de la Société sont désormais détenues par la société INVISTA, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Münsbach, le 23 novembre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Tax Advisory Services

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094938.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

HAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.042.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à la date du 29 octobre 2004

- L'assemblée a mis fin au mandat d'administrateur de Monsieur Angelo Zito, avec adresse professionnelle au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre à trois.

- La société EUROCOMPTES S.A., R. C. Luxembourg B 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), R. C. Luxembourg B 23.090, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes remplacé. Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094882.3/1051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

EVERSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.059.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 5 novembre 2004

- L'assemblée a mis fin au mandat d'administrateur de Monsieur Angelo Zito, avec adresse professionnelle au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre à trois.

- La société EUROCOMPTES S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société EURO ASSOCIATES, R.C.S. Luxembourg B 23.090, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes remplacé. Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094885.3/1051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

FINNEGAME INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 94.158.

Société constituée le 11 juin 2003 par-devant Maître J. Seckler notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C N° 785 du 25 juillet 2003.

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Messieurs Vincenzo Arno et Georges Diederich, ainsi que Monsieur Mohammed Kara, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société FINNEGAME INDUSTRIES S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 23 novembre 2004.

Luxembourg, le 23 novembre 2004

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095058.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

EURO-DMD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 93.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(094894.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(094897.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(094891.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(094892.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.163.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(094895.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

E-GROUP FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.239.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Signature.

(094905.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CARESAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 82.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Signature

(094916.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

JACKSON HOLE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094935.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

TRUSTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094936.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

PURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.300.

Avec effet au 17 novembre 2004, COMCOLUX S.A., ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, R.C. B n° 58.545 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de AUDITAS S.A., ayant son siège social au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C. B n° 73.699.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour PURIM S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

G. Birchen / J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095083.3/29/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.324.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094937.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

OPERA INTERNATIONAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.175.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094940.4/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

EYSD LIMITED AND PARTNERS S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 95.564.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094943.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

PASILACH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.542.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour PASILACH HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(094952.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

PASILACH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour PASILACH HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(094954.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

MOSHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.297.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04814, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

MOSHE S.A.

C. Smith

Administrateur

(094956.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

MOSHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.297.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

MOSHE S.A.

C. Smith

Administrateur

(094957.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.940.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Cassells

Gérant

(094948.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

MERWEDE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094981.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.847.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(094983.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

PURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.300.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour PURIM S.A., Société Anonyme

C. Smith

Administrateur

(094958.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

PURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.300.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04813, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour PURIM S.A., Société Anonyme

C. Smith

Administrateur

(094959.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

COPARRINAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(094980.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.426.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 avril 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et la société COSAFIN S.A. pour une nouvelle durée d'un an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095136.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

ILAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.090.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour ILAN S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(094960.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

ILAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.090.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour ILAN S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(094962.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

ILAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.090.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour ILAN S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(094963.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

MOSHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.297.

Avec effet au 17 novembre 2004, COMCOLUX S.A., ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, R.C. B ° 58.545 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de AUDITAS S.A., ayant son siège social au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C. B ° 73.699.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour MOSHE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

G. Birchen / J. Clays

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095086.3/29/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

AIRLINE THREE - AIRLINE FOUR - AIRLINE FIVE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.572.

Le bilan pour l'exercice au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094985.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

DIVERSIND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.436.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

DIVERSIND FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(094987.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.191.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

(094989.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SAFT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.506.

Le bilan pour la période du 13 octobre 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094992.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

NewTel S.A. & CIE S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.688.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 octobre 2004, les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010,

- de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095018.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

MOON ISLAND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.702.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(095002.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

LAMAGNA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg 93.062.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 novembre 2004 que:

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 94.029, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Armin Kirchner, administrateur démissionnaire.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Hugo Neuman, administrateur démissionnaire.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. achèveront les mandats de ses précédents et ses cooptations seront soumises pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095007.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

TOITURES DES 3 FRONTIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4967 Clemency, 43A, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 55.870.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOITURES DES 3 FRONTIERES S.A.

SUD FIDUCIAIRE Sprl

Signature

(095008.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

PROMOTIONS VINCENNES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.058.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2004

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2004 les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée nomme comme commissaire-vérificateur la FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

N. Arend

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095067.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

MONBIACQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4777 Pétange, 1, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 52.248.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONBIACQ, S.à r.l.

SUD FIDUCIAIRE Sprl

Signatures

(095011.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GESTION COMPTABLE ET FISCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Gaichel, Maison 4.
R. C. Luxembourg B 30.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTION COMPTABLE ET FISCALE S.A.

SUD FIDUCIAIRE Sprl

Signature

(095013.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 11, rue de la Sapinière.
R. C. Luxembourg B 42.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOC, S.à r.l.

SUD FIDUCIAIRE Sprl

Signature

(095014.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GOFFINET BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOFFINET BOIS S.A.

SUD FIDUCIAIRE Sprl

Signature

(095016.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CAR PHONE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.804.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAR PHONE SYSTEM S.A.

SUD FIDUCIAIRE Sprl

Signature

(095017.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SCULPTOR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.243.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the sixteenth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in place of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr Paul Van Baarle, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name SCULPTOR INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members and composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All the meetings of the board of directors are held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General Meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2004.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,900.- euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 9.098.

2) The Company shall have its registered office in L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination SCULPTOR INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée, et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un niveau à fixer par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Van Baarle et J.-J. Wagner.

Enregistré à Remich, le 19 novembre 2004, vol. 468, fol. 45, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2004.

A. Lentz.

(095806.3/221/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.349.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.

SUD FIDUCIAIRE Sprl

Signature

(095019.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

DUCHESS II CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Signature.

(095029.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

DUCHESS I CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.958.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

H. Neuman.

(095031.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

DANEME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.581.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signatures.

(095035.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

DANEME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.581.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signatures.

(095033.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

DANEME LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.581.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signatures.

(095034.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GEROMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.218.

Madame Danielle May-Steffes, donne par la présente sa démission en tant que gérante administrative de GEROMLUX, S.à r.l., et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

D. May-Steffes.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095041.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de la société LOUV, S.à r.l., viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

SANTAMARIA S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095089.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

TOSCANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 92.001.

Madame Danielle May-Steffes, donne par la présente sa démission en tant que gérante administrative de TOSCANA, S.à r.l., et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

D. May-Steffes.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095044.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

E.D.P., EXPERTISES ET DEVELOPPEMENTS PUBLICS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.456.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW01767, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(095063.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

ASLAUG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.780.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour ASLAUG, S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(095078.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GRUPO FREDERIC CHAMMAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.208.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095088.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

CALDAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.950.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour CALDAR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(095095.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

DIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.965.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095090.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

FOCUS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.588.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour FOCUS INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(095097.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GANDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.772.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour GANDI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(095099.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

GANDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.772.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour GANDI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(095100.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.
